

Paudex, le 13 mai 2011

## USPI INFO n° 09/2011

### Politique: l'USPI Suisse s'engage pour renforcer le Programme Bâtiments

**Le Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons est victime de son succès, au point que les aides aux propriétaires qui veulent entreprendre des travaux de rénovation énergétique ont été réduites. C'est un mauvais signal et l'USPI Suisse demande au contraire une augmentation des moyens alloués au Programme, pour qu'il soit vraiment incitatif. Le président Hugues Hiltpold dépose une motion et un communiqué de presse est diffusé.**

En Suisse, une taxe sur le CO<sub>2</sub> est appliquée aux combustibles fossiles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. D'après la loi, un tiers du produit de la taxe, mais au maximum 200 millions de francs par an, sert à financer le Programme Bâtiments, qui subventionne des mesures de rénovation énergétique portant sur l'enveloppe des bâtiments. Le reste des recettes est redistribué à la population et aux entreprises.

Dans le cadre du Programme, près de 30'000 demandes de subventions ont été déposées en 2010 (244 millions), soit largement plus que les 12'000 à 16'000 demandes attendues. Il n'y a pour l'heure aucun ralentissement en 2011 et les propriétaires continuent donc à manifester un vif intérêt pour l'assainissement de leur bien, profitant ainsi à long terme d'une baisse de leurs dépenses énergétiques et apportant une large contribution à la protection du climat.

Le succès du Programme a toutefois aussi un inconvénient, puisque les subventions de la première année dépassent nettement les quelque 133 millions annuellement disponibles. Il a donc fallu procéder à des adaptations: depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011, le montant minimal de la subvention a été augmenté de 1'000 à 3'000 francs et la subvention pour le remplacement de fenêtres réduite de 70 à 40 francs.

On donne ainsi un mauvais signal, alors qu'il s'agirait plutôt d'encourager les particuliers à rénover. En généralisant l'octroi d'avantages économiques lors de rénovations énergétiquement performantes, l'Etat incite à un comportement responsable sans toutefois pénaliser le marché. Aujourd'hui, l'Etat se doit d'agir en introduisant des mesures d'incitation aptes à créer un large consensus, à plus forte raison que le coût de travaux d'isolation des bâtiments est souvent très élevé (au point que ces travaux ne sont pas rentables en l'état actuel, même avec les subventions).

Le président de l'USPI Suisse Hugues Hiltpold dépose donc une motion pour que soit affecté au financement des mesures de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans le bâtiment un montant supérieur au plafond actuel de 200 millions de francs par an.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS  
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire



Olivier Rau